

<http://47.snuipp.fr/PPCR-le-contexte>



PPCR : le contexte...

- Paritarisme - Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 17 septembre 2015

Dernière mise à jour : 17 septembre 2015

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le projet de protocole PPCR se présente dans un contexte défavorable à la Fonction publique et à ses agents. En poursuivant sa politique d'austérité avec la baisse incessante des dépenses publiques, le gouvernement ne donne pas les moyens d'investir dans les services publics.

Pourtant, à un moment où notre société se trouve fragilisée par la crise, où des mutations pour faire face aux défis du XXI^e siècle se profilent, ils sont les mieux à même de répondre à nombre de besoins sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement doit considérer la Fonction publique non pas comme un coût mais comme un investissement pour l'avenir.

Or, il poursuit sa politique économique libérale finançant sans réelles contreparties les aides aux entreprises par une diminution de la dépense publique. Avec le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), le pacte de responsabilité, la loi Macron, les remises en cause du code du travail, il reprend les revendications du Medef de diminution du « coût » du travail et des « obstacles » à l'emploi, tournant ainsi le dos aux revendications syndicales de salariés.

Dans un contexte où les inégalités se creusent, cette politique remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité. Elle fragilise les services publics chaque jour davantage, tant au niveau de leurs missions que de leurs moyens.

La réforme territoriale poursuit la RGPP avec comme objectif la réduction des dépenses publiques. D'ailleurs malgré des créations d'emplois dans certains secteurs des suppressions d'emplois se poursuivent (avec une balance de moins 4 709 postes depuis le début du quinquennat) car cela se fait par redéploiement. La FSU continuera à s'opposer à toute mobilité forcée.

Les agents quant à eux sont victimes d'une politique salariale désastreuse qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 5,5% depuis le gel de 2010. Ces personnels, dont 1 sur 5 est précaire, subissent des dégradations de leurs conditions de travail accentué par un pilotage managérial qui se poursuit.

Dans cette situation, la responsabilité du syndicalisme de transformation sociale progressiste est de mobiliser les personnels en proposant un plan d'actions pour l'emploi public et pour des mesures rapides d'augmentation des salaires. La FSU participe à l'organisation de rendez vous unitaires.

C'est dans ce contexte fortement dégradé pour les agents que s'inscrit le projet d'accord PPCR.

La FSU s'est engagée avec détermination dès le printemps 2014 dans ces négociations, avec la volonté d'obtenir pour les agents des avancées. Elle a eu comme toujours à coeur d'associer tous les personnels au fur et à mesure des discussions et de peser sur le cours des négociations.

Ce fut notamment le cas lorsqu'elle fut à l'initiative d'un courrier unitaire au Premier ministre ce qui amena le gouvernement à proposer de nouveaux arbitrages.

Tout au cours des discussions, la FSU a porté les attentes des salarié-es en matière de restructuration des grilles indiciaires et de revalorisation des salaires. Elle a porté le préalable portant sur la valeur du point d'indice que le gouvernement a refusé. Pour plus de cinq millions d'agents, l'évolution du point d'indice est indispensable pour rattraper leurs pertes de pouvoir d'achat.

Le protocole proposé est loin de répondre à l'ensemble des aspirations et revendications des personnels. La hauteur des mesures proposées par le gouvernement est éloignée de ce qu'il serait nécessaire pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat. La revalorisation modeste des grilles dans un calendrier trop étalé interdit toute mise en oeuvre immédiate et rend incertaine son effectivité.

Enfin, si certaines mesures comme le principe d'une carrière sur deux grades sont des avancées, elles ne doivent pas être financées par les agents. La FSU reste en désaccord complet avec la généralisation du Graf et se montrera intransigeante sur toute remise en cause éventuelle des CAP.

Par ailleurs, le cadre budgétaire contraint se perpétuant, il y a de forts questionnements légitimes sur la concrétisation réelle de ces mesures et donc sur la volonté réelle du gouvernement.

Cet accord n'est pas une réponse suffisante et satisfaisante pour régler la question salariale dans la Fonction publique.

Le gouvernement propose toutefois des mesures, notamment sur le plan des déroulements de carrière et la reconstruction des grilles salariales, qui intéressent les personnels.

La FSU entend faire en sorte qu'ils en soient bénéficiaires.

Au delà de la signature du PPCR, la FSU juge indispensable de poursuivre son action avec l'intervention des personnels afin de peser sur les choix du gouvernement.

Création des emplois nécessaires, revalorisation des salaires, renforcement des missions des agents, amélioration de leurs conditions de travail, réforme territoriale, budget 2016...c'est pour porter ces revendications que la FSU invite tous les personnels à se saisir massivement de la votation pour les salaires, l'emploi et les services publics qu'elle organise conjointement avec la CGT, Solidaires et la FAFP et à se mobiliser lors de la journée interprofessionnelle du 8 octobre (rassemblements, manifestations, grèves...).